

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
DELIBERATION 02022023/12

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers représentés : 05

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 25 janvier 2023

PRÉSENTS : Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Claire GRANDDJEAN, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT

REPRESENTES : Virginie ALLEGRET CADET a donné pouvoir à Vanessa SEILLET, Olivier BOURGEOIS a donné pouvoir à Véronique MOREL, Céline BOURSIER a donné pouvoir à Mathias LAVOLE, Marie Grace CAPELLI a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Marie-Aude GONON (05)

ABSENTS : Romain DE WAELE, Carole FROT-COUTAZ, Stéphane PUGLISI, Philippe THOMAS (04)

SECRETAIRE : Mathias LAVOLE

OBJET : CESSIION D'UN TERRAIN BATI SIS AL N°112-113 et 114 AU LIEU DIT LE PETIT PLAN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de ST LAURENT DU PONT est devenue propriétaire, suite à un legs, de deux parcelles cadastrées AL n°112 -113 et 114 au lieu-dit Le Petit Plan pour une surface totale de 8063m² supportant une propriété bâtie.

La Commune a lancé un appel à candidature en 2016 pour vendre une partie du terrain supportant ce bâtiment pour une surface de 1 469m², pouvant être revue à la marge. Ce bâtiment est une bâtisse ancienne, desservie par les réseaux, comprenant un logement vétuste d'une surface habitable d'environ 78 m2 sur deux niveaux, une grange d'une surface utile de 50 m2 et un ancien logement de 78 m2 sur deux étages, à usages de dépôts ou réserves, un appentis de 50 m2, ainsi que des greniers, le tout en mauvais état. Le bien est accessible depuis l'avenue Jules Ferry (RD 28) et se situe en agglomération.

L'appel à candidature n'ayant pas été poursuivi en 2016, il a été relancé en 2022. L'avis de France Domaine, reçu le 6 décembre 2022, estime ce bien à 150 000 euros avec une marge d'appréciation possible de -10%. La Commune a également fait appel à une agence immobilière pour la publication de l'appel à candidature et la réalisation d'une estimation qui s'est située entre 130 000 euros et 150 000 euros.

La Commune a reçu 3 offres qui ont été analysées au regard des critères suivants : le prix proposé, le projet, le fait d'avoir visité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, propose de retenir l'offre de l'entreprise JMTB IMMO (38 Tullins) pour un montant de 140 000 euros, dont 5 500 € de frais d'agence immobilière à déduire.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le **10 MARS 2023**


ID : 038-213804123-20230202-2023_012-DE

Sur l'emprise initiale de 1 469 m², l'entreprise JMTB IMMO a fait une proposition pour n'acquérir que 1 200 m² environ. Il conviendra de réaliser un bornage définitif de la parcelle à céder et de définir les modalités de prise en charge de ces frais. Les frais d'acte notariés seront à la charge de JMTB IMMO, en qualité d'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à la cession aux conditions énoncées, à signer tout document et tous les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce transfert de propriété.

POUR : 3
Contre : 00
Abstentions : 00

Le Maire


Jean-Claude BARTEN



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 2 février 2023

Le secrétaire de séance



Annule et remplace la délibération 02022023/12 publié le 7 février 2023
Motif : erreur sur le nombre de personnes votantes